

## Au Pérou, les Indiens devront être consultés sur les concessions minières

LEMONDE.FR avec AFP | 24.08.11 | 11h14



**L'**Etat péruvien devra dorénavant consulter les communautés indiennes sur les projets de concessions minières sur leurs territoires. Le Parlement a adopté une loi dans ce sens, mardi 23 août, alors que les indigènes réclamaient ce droit de longue date.

La précédente législature avait déjà voté la loi en mai 2010, mais le président de centre-droit d'alors, Alan Garcia, redoutant que les indiens ne puissent ainsi exercer un droit de veto contre les investissements, l'avait renvoyée devant le Parlement avec des observations. Elle y était restée enlisée depuis.

Le Parlement issu des élections générales d'avril l'a débattue de nouveau et l'a adoptée à l'unanimité des présents, par 113 voix (sur 130 sièges). Le nouveau président, le nationaliste de gauche Ollanta Humala, s'est engagé pendant la campagne électorale à la promulguer et la soutenir.

Le premier député indien amazonien de l'histoire du Pérou, Eduardo Nayap, de l'ethnie awajun, élu en avril, a félicité ses *"compatriotes pour cet événement qui entrera dans l'histoire et dont les peuples amazoniens seront reconnaissants"*.

### CONSENSUS RESPECTANT LES DROITS INDIGÈNES

Le texte pose le droit des communautés indiennes à être consultées sur des projets les affectant, comme souvent en Amazonie ou dans les Andes, riches en minerais. Elle ne crée pas un droit de veto sur un projet, mais oblige l'Etat à trouver, en cas de litige, une solution de consensus respectant leurs droits.

La loi, selon ses partisans comme Nayap, pourra éviter les conflits sociaux ayant trait à la défense de l'environnement, comme celui qui avait fait 34 morts et 200 blessés en juin 2009 lors d'affrontements à Bagua entre indiens amazoniens et police, les plus meurtriers des vingt dernières années au Pérou.

Cette loi dite "de consultation préalable" place le Pérou en conformité avec une convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les droits des peuples indigènes et tribaux, que le pays a ratifiée il y a plus de seize ans mais jamais appliquée.

Pour les sceptiques, elle pourrait cependant dissuader des investisseurs étrangers dans les mines ou hydrocarbures. Le Pérou détient dans ces secteurs un portefeuille de 47 milliards de dollars d'investissement sur les dix ans à venir.

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'actualité. Découvrez chaque jour toute l'info en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.